

SECRETARIAT GENERAL

DU GOUVERNEMENT

249

DECRET D/2021/...../PRG/SGG

PORANT RATIFICATION DE LA CONVENTION DE CREDIT N°CGN1323 01
RELATIVE AU FINANCEMENT DU PROJET DE REHABILITATION ET
EXTENSION DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION
ECTRIQUE A CONAKRY PHASE II, ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA
PUBLIQUE DE GUINEE ET L'AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT
FD), SIGNEE LE 16 DECEMBRE 2020 A CONAKRY, POUR UN MONTANT
25.000.000 D'EUROS.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

la Constitution ;

l'Ordonnance O/001/PRG/SGG du 13 juillet 2021, autorisant la ratification ;

le Décret D/2021/...../PRG/SGG du 27 JUIL 2021, portant promulgation de
rdonnance O/001/PRG/SGG du 13 juillet 2021;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifiée la Convention de crédit n°CGN1323 01 M relative au
ancement du projet de réhabilitation et d'extension des réseaux de transport et de
tribution électrique à Conakry Phase II, entre le Gouvernement de la République de
inée et l'Agence Française de Développement (AFD), signée le 16 décembre 2020 à
nakry, pour un montant de 25.000.000 d'Euros.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera
egistré, publié au Journal Officiel de la République.

27 JUIL. 2021
Conakry, le


Prof. ALPHA CONDE